

Bénéficiaire de l'acte :



CONSENTEMENT ECLAIRE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ANGIOMES PAR LASER VASCULAIRE

Type d'acte :

Le but du traitement laser est de provoquer, par un effet essentiellement thermique (brûlure), la destruction des vaisseaux sanguins « anormaux » en nombre et en taille, qui constituent l'angiome. Protocole : C'est un traitement long qui nécessite plusieurs séances, avec un intervalle minimal de deux à trois mois entre chaque séance sur la même zone. Il n'est pas possible de prévoir le nombre total de séances nécessaires (pouvant parfois dépasser 10). L'éclaircissement de l'angiome se fait progressivement mais aboutit rarement à une disparition totale, surtout si l'angiome est épais. Dans votre cas nous préconisons l'utilisation d'un laser de type.....

Précautions et consignes avant la séance :

Signalez à votre médecin :

- Un bronzage récent, la prise de lotions auto bronzantes, d'activateurs de bronzage
- La prise de médicaments sensibilisant la peau, et notamment ceux utilisés dans le traitement de l'acné (Roaccutane, antibiotiques...).
- Une grossesse qui n'est pas une contre-indication formelle, mais par précaution il sera convenu de ne pas traiter les zones abdominales et pelviennes.
- Des épisodes d'épilepsie, de problèmes de cicatrisation (chéloïdes), d'infection générale, d'herpès ou de nævus dans la zone de traitement, de troubles hormonaux, d'allergie au soleil, au froid ou au chaud.
- Si vous avez moins de 18 ans, le traitement est possible, mais avec l'autorisation des parents.

La séance et les suites immédiates :

Une sensation douloureuse peut être ressentie, variable selon les zones traitées et selon les patients. Il s'agit d'une sensation de piqûre diminuée par l'utilisation d'un système de refroidissement et éventuellement par l'application d'une crème anesthésiante. Avec un laser vasculaire (KTP, Colorant pulsé, Nd-Yag), un purpura (petit hématome bleuté ou noirâtre) peut apparaître immédiatement à la place de chaque impact. Cette trace va devenir rouge bordeaux ou marron les jours suivants et disparaître en 1 à 6 semaines. Ce purpura peut être masqué, en partie, par l'application d'un maquillage approprié (correcteur de teint). Plus rarement, il peut se produire une croûte fine qui s'éliminera en quelques jours, voire, occasionnellement, quelques phlyctènes (cloques ou bulles) qui disparaîtront spontanément en quelques jours. Une rougeur (érythème) et /ou un gonflement (œdème) sont habituels et régressent en 3 à 4 jours. Ils sont en fonction de l'importance de la surface traitée, et de la réaction individuelle.

Risques et effets secondaires :

- Le principal risque étant oculaire, le port de lunettes de protection adaptées est obligatoire pendant la séance.
- Les complications telles que brûlure ou surinfection sont rares, les cicatrices sont exceptionnelles.
- Des troubles de la pigmentation : hyperpigmentation (peau plus foncée que la normale) ou hypopigmentation (peau plus claire que la normale) peuvent survenir dans les semaines suivant le traitement mais sont presque toujours réversibles.

Les soins après la séance :

Des soins locaux par pulvérisation d'eau thermale et application de crème cicatrisante seront prescrits pendant la durée de cicatrisation. Une éviction solaire est nécessaire dans les suites du traitement.

DEVIS

NOM :

PRENOM :

NE(e) le :

ADRESSE :

LIEU INTERVENTION :

CLMO Lyon Ouest – CLMO Lyon Est – CLMO du Pays d’Aix - CLMO de Saint Etienne

TYPE LASER :

ZONES A TRAITER	PRIX/SEANCE

Nombres de séances :

Il s’agit d’un acte esthétique, les examens, l’intervention, les prescriptions, l’éventuel arrêt de travail ne pourra être pris en charge par l’assurance maladie.

Je reconnais avoir reçu de la part du Dr toutes les informations nécessaires à ma décision.

J’ai reçu les informations objectivant les différents stades d’évolution après le traitement, dont certains éléments peuvent varier en fonction de mon cas particulier, ou de l’évolution des techniques. Les incidents ou complications éventuels m’ont été exposés.

Les photographies prises lors des consultations pourront être utilisées dans des congrès ou pour des publications d’ordre scientifique.

D’un commun accord, il est convenu que doit être respecté un délai minimum de 15 jours entre la remise de ce document et l’intervention éventuelle. C’est un délai de réflexion avant toute décision, pour le praticien comme pour la personne examinée. Ce délai peut toutefois être réduit à 7 jours, à la demande expresse du patient, qui devra mentionner lui-même et de manière manuscrite et signée, cette demande sur le présent devis.

Un consentement mutuel éclairé concernant le traitement vous a été remis ce jour.

Devis établi en double exemplaires le : – Validité 6 mois.

Signature du médecin :

Signature du patient : (précédée de « *devis reçu avant l’exécution de la prestation de service* »)

Acceptation du devis signé par le patient : Signature (précédée « *devis accepté après réflexion* »).